



Formulaire d'inscription à un stage de formation :

Type de cours : Date du cours :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Titre : Sexe :

Employeur : Profession :

Adresse professionnelle :

Adresse privée :

Code postal: Localité:

Pays: GSM:

Tél. prof : Tél. privé :

E-mail:

Contact en d'urgence (Nom, prénom et téléphone):

Arme de poing: (Spécifier marque, modèle, calibre) Arme d'épaule:

Je souhaite louer une arme Je suis droitier Je suis gaucher

Armes à louer: Je fournis les munitions

Je veux acheter les munitions Calibres Quantité
(spécifier un nombre par centaine, minimum 100 coups)

Motivations et remarques : (Veuillez expliquer en quelques mots les raisons pour lesquelles vous souhaitez suivre ce cours) :

Instruction au tir et formations préalables :



Accréditations

Pour les ressortissants suisses ou les personnes domiciliées en Suisse (permis C & B)

- Joindre le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
- Joindre une copie du passeport ou d'une carte d'identité et une copie du permis B/C pour les résidents.
- Joindre un extrait de casier judiciaire central de moins de trois mois.
- (facultatif) Joindre une preuve d'appartenance aux Forces de l'Ordre ou à l'Armée ou être titulaire d'une carte de légitimation d'agent de sécurité privé ou être détenteur d'un permis de port d'armes fédéral.
- J'ai accepté les conditions générales sans conditions ou réserves.

Pour les personnes non domiciliées en Suisse:

- Joindre le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
- Joindre une preuve d'identité sous la forme d'une photocopie du passeport.
- Fournir une preuve d'affiliation à une Fédération nationale de tir (carte de membre).
- Fournir une preuve d'appartenance aux Forces de l'Ordre ou des Forces armées ou une carte de légitimation suisse d'agent de sécurité privé.
- Fournir une preuve de couverture d'assurance maladie et accident valable sur le territoire de la Confédération helvétique pendant la durée du stage.
- J'ai accepté les conditions générales sans conditions ou réserves.

Les conditions ci-dessus doivent s'appliquer de manière exhaustive

Je certifie avoir lu et approuvé les conditions générales ci-jointes et je m'engage à les respecter sans restriction ou réserve.

Nom :

Date :

Signature:.....

Le montant complet des frais d'instruction, de locations et d'achat des munitions doivent être payé avant le début du cours avec la référence du cours, à l'adresse bancaire suivante :

Swiss Post – Postfinance
Engehaldenstrasse 37
3030 Bern
Switzerland

En faveur de Société Genevoise de Tir Tactique
No de compte 17-435054-8
IBAN : CH71 0900 0000 1743 5054 8
SWIFT CODE : POFICHBZ



Conditions générales

1. La SGTT se réserve la possibilité d'annuler le cours en cas de force majeure ou de participation insuffisante. Le cas échéant, la totalité du montant d'instruction est remboursée. Le nombre minimum de participants est notifié pour chaque cours.
2. Le montant du cours est dû dès l'inscription.
3. Le montant ne sera remboursé uniquement si l'annulation est notifiée, au plus tard, 7 jours avant le début du cours ou en cas de force majeure. Si l'annulation est notifiée moins de 7 jours avant le cours, le montant est dû.
4. Les stagiaires s'engagent à respecter toutes les mesures de sécurité émanant des instructeurs SGTT. Ils déchargent la SGTT de toutes responsabilités en cas d'accident.
5. Les stagiaires sont tenus de respecter impérativement les quatre règles de base de sécurité :
 - I. **Toute arme est toujours considérée comme chargée.**
 - II. **Ne jamais laisser pointer le canon d'une arme sur quelque chose que l'on ne veut pas détruire.**
 - III. **Garder le doigt hors du pontet jusqu'à ce que le guidon de l'arme soit pointé sur la cible.**
 - IV. **Identifier parfaitement son but et son environnement.**
6. Les stagiaires montreront un comportement responsable et ne pouvant pas porter préjudice à la SGTT. Ils garderont la discrétion la plus grande avec leurs armes en dehors de la place de tir, notamment, ils doivent respecter la législation sur les armes, en vigueur. L'usage de vêtements civils est de rigueur, les tenues camouflées sont proscrites (sauf pour les militaires suisses en service).
7. La SGTT se réserve le droit d'exclure un participant si celui-ci ne respecte pas les directives des instructeurs ou si son comportement est insatisfaisant.
8. Les stagiaires s'engagent à être couvert par une assurance en responsabilité civile ainsi que par une assurance maladie et accident individuelle valable sur le territoire de la *Confédération Helvétique* pendant la durée de l'instruction.
9. Les stagiaires s'engagent à disposer de l'équipement requis pour l'instruction pendant la durée du cours.
10. A l'exception des qualifications de moniteur et d'instructeur, les stagiaires ne sont pas autorisés à instruire les techniques apprises lors des cours d'instruction.
11. Toute reproduction même partielle des documents d'instruction est interdite. Une copie ou reproduction par quelque moyen que ce soit, photocopie, photographie, microfilm, bande magnétique, numérisation ou autre constitue une contrefaçon passible de poursuite.
12. La SGTT décline toute responsabilité quant à l'utilisation des techniques enseignées lors des stages de formation.